



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 20 : Initiative *Aucun pays laissé de côté*

ASSISTANCE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DE L'AVIATION DANS LES ÉTATS INSULAIRES DU PACIFIQUE

(Note présentée par la Nouvelle-Zélande)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les États insulaires du Pacifique désirent un transport aérien sûr, sécurisé et efficace qui appuie la prestation de services sociaux et une activité économique qui contribuent à bâtir des économies et des communautés reposant sur un fondement solide. De nombreux États insulaires du Pacifique ont de bas niveaux de mise en œuvre effective (EI). Bien que ces États cherchent à améliorer leurs scores d'EI, ils sont aux prises avec de nombreux défis, notamment des obstacles technologiques et le processus de validation des travaux entrepris par chaque État afin de confirmer les gains et d'en encourager de futurs. La Nouvelle-Zélande encourage les auteurs de l'évaluation des besoins des petits États insulaires en développement du Pacifique à s'assurer que leurs recommandations cibleront directement les difficultés que vivent ces États d'un point de vue pratique, proportionné et rentable.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre note du volume important de travaux qui ont cours dans les États insulaires du Pacifique en vue d'améliorer la sécurité de l'aviation et les scores d'EI ;
- b) à convenir de l'importance d'assurer un engagement de longue durée de l'OACI à l'égard de la région Pacifique en vue de collaborer avec les États à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté de l'aviation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire ou provenant de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Néant.

1. INTRODUCTION

1.1 Les États insulaires du Pacifique désirent un transport aérien sûr, sécurisé et efficace qui appuie la prestation de services sociaux et une activité économique qui contribuent à bâtir des économies et des communautés reposant sur un fondement solide. De nombreux États insulaires du Pacifique ont de mauvais scores de mise en œuvre effective (EI). Le score obtenu mesure le niveau de mise en œuvre effective du système de supervision de la sécurité des États. La Nouvelle-Zélande travaille avec les États insulaires du Pacifique pour les aider à améliorer l'efficacité de leur supervision de l'aviation civile et relever leurs scores d'EI.

1.2 Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande est résolument engagé à aider les États insulaires du Pacifique dans le cadre de programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités. L'objectif vise à ce que ces États soient en mesure de faire progresser leur développement économique, social et environnemental. De plus, les touristes internationaux qui voyagent dans ces États bénéficieront d'une supervision améliorée de la sécurité et de la sûreté ; des États du Pacifique plus sûrs et sécurisés seront un atout pour chacun des États et pour la région Pacifique.

1.3 L'adoption généralisée des Règlements d'aviation civile (CAR) de la Nouvelle-Zélande dans les États insulaires du Pacifique facilite ce travail en fournissant une réglementation pour la sécurité et la sûreté du système de l'aviation. En outre, la Nouvelle-Zélande a établi des relations positives avec les États insulaires du Pacifique, ce qui contribue à recenser les problèmes et à trouver des solutions.

1.4 Les États insulaires du Pacifique avec lesquels la Nouvelle-Zélande collabore le plus étroitement sont les suivants : les Îles Cook , les Îles Salomon, Nioué, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République des Fidji, la République de Kiribati, la République de Nauru, la République de Vanuatu, le Royaume des Tonga, le Samoa et les Tuvalu.

2. ATELIER DE FORMATION SUR L'USOAP CMA

2.1 L'Autorité de l'aviation civile de la Nouvelle-Zélande (AACNZ) a organisé quatre ateliers de formation sur le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) – Méthode de surveillance continue (CMA) pour aider les États insulaires du Pacifique à s'acquitter de leurs obligations en matière de compte rendu. Les ateliers ont été donnés à Brisbane en décembre 2017, juillet 2018, novembre 2018 et juillet 2019. Les deux premiers se sont tenus avec l'assistance d'experts du bureau régional de l'OACI (la participation a été financée par l'AACNZ). Les autres ateliers ont été menés de façon indépendante, en faisant appel à l'expertise et à l'expérience des coordonnateurs nationaux de surveillance continue de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

2.2 L'objectif des ateliers CMA est de former le personnel pertinent de chaque État insulaire du Pacifique à l'utilisation pratique du cadre en ligne USOAP et de leur fournir des connexions Internet fiables afin qu'ils puissent télécharger les preuves des travaux déjà accomplis. Les ateliers ont permis de susciter la mobilisation et l'enthousiasme des participants, et leur ont donné l'occasion de côtoyer des experts compétents en la matière. En travaillant ensemble dans ces ateliers, les États insulaires du Pacifique peuvent aussi apprendre d'autres États qui font face aux mêmes défis.

2.3 Les gains ainsi obtenus ne peuvent être validés sans une certaine forme d'activité d'audit de l'OACI, que l'audit soit complet ou partiel, ou de mission de validation coordonnée de l'OACI (ICVM). Les activités prévues en 2019 et 2020 comprennent une ICVM aux Fidji, aux Îles Salomon et dans les Tonga ; et un audit CMA pour le Kiribati, qui n'a pas fait l'objet d'un audit précédemment.

En 2018, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait passer son score d’EI de 50,41 à 63,32 dans le cadre d’une ICVM et d’une activité de validation hors site connexe.

3. APPUI AU BUREAU DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE DANS LE PACIFIQUE

3.1 La Nouvelle-Zélande a appuyé le développement du Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO) depuis ses débuts. Depuis 2013, l’AACNZ a collaboré étroitement avec le PASO pour améliorer ses résultats. Le PASO est aujourd’hui en mesure de coordonner les projets de la région du Pacifique.

3.2 La Nouvelle-Zélande finance aussi à hauteur de 2,5 millions NZD sur cinq ans la prestation de services de consultation, de mentorat et de conseils en sécurité de l’aviation. Ce projet était géré par l’AACNZ à l’origine. Toutefois, étant donné l’amélioration de la capacité du PASO, la gestion de ce projet et son financement connexe lui ont été transférés à compter du 19 juin 2019.

3.3 Cette initiative vise à renforcer la sécurité de l’aviation grâce à une amélioration de la supervision et de la gouvernance de la réglementation dans les États insulaires du Pacifique. Une telle assistance contribue à l’initiative « Aucun pays laissé de côté » de l’OACI et est importante pour la Nouvelle-Zélande du fait de la protection qu’elle assure contre le terrorisme et d’autres risques en matière de sûreté pour l’ensemble de la région.

4. ASSISTANCE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE DANS L’AMÉLIORATION DE LA SÛRETÉ DE L’AVIATION DANS LE PACIFIQUE

4.1 Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a approuvé récemment une enveloppe budgétaire de 11,9 NZD sur cinq ans pour fournir de l’assistance technique, de la formation et de l’équipement en sécurité de l’aviation aux États membres du PASO, avec le concours de l’AACNZ en collaboration avec le PASO.

5. ÉVALUATION DES BESOINS DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT DU PACIFIQUE

5.1 L’AACNZ appuie l’initiative de l’OACI visant à mener une étude pour évaluer les besoins des petits États insulaires en développement du Pacifique (PEID). Cette étude devrait être terminée d’ici septembre 2019. L’AACNZ soutient l’étude, qui examine les options suivantes pour répondre aux besoins des États insulaires du Pacifique :

- a) un bureau régional auxiliaire de l’OACI dans le Pacifique ;
- b) un projet de coopération régionale pour améliorer les capacités de supervision des États ;
- c) le renforcement du Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique ;
- d) la formation d’une autorité régionale de supervision de la sécurité et de la sûreté ; ou
- e) une option de rechange qui dépendra de l’issue de la consultation des États et des pays donateurs du Pacifique.

5.2 La réussite de l'étude dépendra de la sensibilisation des examinateurs aux défis auxquels font face les États insulaires du Pacifique dans la fourniture d'une supervision efficace de la réglementation et de la proposition d'une solution qui cible directement ces défis.

5.3 La Nouvelle-Zélande encourage l'OACI à poursuivre sa démarche de collaboration avec les États du Pacifique dans les phases finales de l'étude, ce qui permettra de s'assurer que l'approche recommandée est bien appuyée par ces États.

6. CONCLUSION

6.1 Les États insulaires du Pacifique travaillent sans relâche avec le soutien de la Nouvelle-Zélande à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté de l'aviation dans le Pacifique. La Nouvelle-Zélande se félicite des efforts déployés par l'OACI dans la région, dans le cadre de l'évaluation des besoins des PEID du Pacifique et elle encourage l'OACI à s'engager durablement à appuyer la région afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité et de la sûreté de l'aviation dans toute la région Pacifique.

— FIN —